



## POLITIQUE DE SEGMENTATION VELO

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des critères de segmentation qui sont pris en compte dans l'appréciation d'un risque vélo. Ces critères sont déterminants dans notre décision d'accepter ou non un risque particulier et pour les conditions (tarification et étendue de la couverture) qui seront proposées. Ces critères peuvent également intervenir dans l'évaluation du risque en cours de contrat (modification, réduction, aggravation ou résiliation).

| Assurance vélo                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Acceptation | Tarification | Étendue de la couverture |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|--------------|--------------------------|
| <b>Résidence principale du preneur d'assurance</b><br>Le preneur d'assurance doit avoir sa résidence principale en Belgique. L'environnement de vie (rural ou urbain) est susceptible d'avoir un impact sur la survenance des sinistres ainsi que sur leur gravité.                                      | ✓           | ✓            |                          |
| <b>Age et valeur du vélo</b><br>L'âge et la valeur d'achat du vélo à la prise d'effet des garanties ont une incidence sur la survenance et le coût des sinistres et donc sur la prime.                                                                                                                   | ✓           | ✓            |                          |
| <b>Caractéristiques du vélo</b><br>Les caractéristiques du vélo (vélo de ville, de course ou tout terrain, électrique ou non, catégorie d'engin de déplacement motorisé, vitesse autonome maximale, hauteur de la selle de la trottinette) ont une incidence sur l'évaluation du risque et sur la prime. | ✓           | ✓            |                          |
| <b>Usage du vélo</b><br>L'utilisation du vélo à titre professionnel permet d'étendre la garantie des dommages matériels au contenu professionnel transporté.                                                                                                                                             | ✓           | ✓            | ✓                        |
| <b>Antécédents</b><br>L'existence et les circonstances des sinistres antérieurs donnent une indication de la probabilité de survenance de sinistres futurs.                                                                                                                                              | ✓           |              |                          |
| <b>Résiliation ou refus du contrat par un autre assureur</b><br>Ce critère est utilisé car ces risques pourraient avoir une fréquence de sinistres plus élevée.                                                                                                                                          | ✓           |              |                          |
| <b>Contentieux</b><br>Une procédure engagée contre l'assuré suite à un non-paiement de prime peut avoir un impact sur la confiance légitime de l'assureur.                                                                                                                                               | ✓           |              |                          |
| <b>Comportement contraire à celui d'une personne prudente et raisonnable</b><br>Une déclaration frauduleuse ou trompeuse lors de la conclusion du contrat ou en cas de sinistre peut avoir un impact sur la confiance légitime de l'assureur.                                                            | ✓           |              |                          |
| <b>L'âge du preneur d'assurance</b><br>Il faut être majeur pour souscrire une assurance Vélo et nous limitons l'âge au moment de la souscription à 85 ans.                                                                                                                                               | ✓           |              |                          |
| <b>Option Conducteur &amp; passagers</b><br>L'acceptation de cette garantie optionnelle est liée à l'acceptation de la couverture principale et il n'existe pas de critère spécifique de tarification ou d'étendue de la garantie, s'agissant d'une prime forfaitaire.                                   | ✓           |              |                          |